



Ville de Lamotte-Beuvron

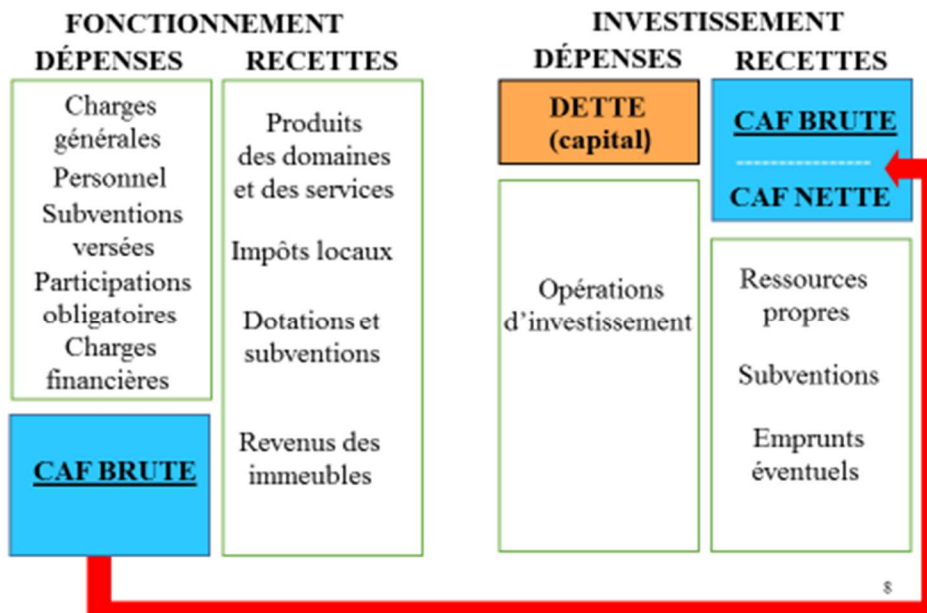
## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Le Budget Primitif (BP) 2017 de la commune s'équilibre à près de 8,80 M€, dont 5,40 M€ en section de fonctionnement et 3,30 M€ en section d'investissement.

Le budget 2017 répond à plusieurs objectifs :

- Intégrer les contraintes liées aux normes et aux dépenses induites par les politiques publiques de l'État : la poursuite des NAP, l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, ...
- Maintenir la capacité d'investissement pour réaliser les projets d'aménagements et d'équipements, ce qui induit un resserrement des charges de fonctionnement (charges générales, personnel...)
- Prendre en compte la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), tout en maintenant les taux de fiscalité stables.

*Vue schématique du budget communal*



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses

- ✚ Elles comprennent les charges générales (24 % des crédits, soit 1 311 K€). Sont comptabilisés les achats de matériels et de fournitures pour le fonctionnement des services, les contrats d'entretien et de maintenance avec des entreprises extérieures, les travaux d'entretien courant et de réparation sur le patrimoine communal, etc.
- ✚ Les charges de personnel représentent 45 % des dépenses de fonctionnement, soit 2 427 K€.
- ✚ Les charges relatives aux élus, les contributions aux différents syndicats intercommunaux et au SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours), les subventions aux associations...sont regroupées au sein des « charges de gestion courante » (11 % des dépenses, soit 600 K€).
- ✚ Les charges financières (intérêts des emprunts) sont stables (60 K€, soit environ 1 % du budget).
- ✚ Le budget comprend également des charges exceptionnelles (28 K€) (notamment les sinistres) et une somme pour dépenses imprévues (300 K€), soit 5 % des dépenses.
- ✚ Les opérations d'ordre (amortissements pour 220 K€) et les provisions pour risques contentieux (9 K€) représentent 4 % des dépenses.
- ✚ Enfin, 9 % des dépenses (468 K€) sont constituées par un virement à la section d'investissement, afin de financer en partie les projets communaux.

### Les recettes

Les impôts locaux (3 M€) représentent une part prépondérante du budget (54 %), mais ne suffisent pas à le financer intégralement.

La ville perçoit d'autres ressources :

#### ❖ **Les dotations, subventions et participations**

Ce poste représente 23 % du budget, soit 1,25 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est appelée à diminuer pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. De 789 K€ en 2014, la dotation forfaitaire est estimée à 560 K€ pour 2017.

La commune devrait percevoir environ 70 K€ au titre du financement des nouveaux rythmes scolaires. La CAF de Loir et Cher poursuit son soutien aux projets municipaux pour l'enfance et la jeunesse (130 K€ inscrits au budget).

La ville percevra également de l'Etat les compensations pour les exonérations d'impôts locaux qu'il a accordées (74 K€) et le remboursement de charges salariales suite au recrutement d'agents en contrats aidés (85 K€).

❖ **Les produits des services et du domaine** sont représentés, notamment, par les redevances pour occupation du domaine public, les participations des familles aux services périscolaires (6 %, soit 327 K€), les ventes de concessions.

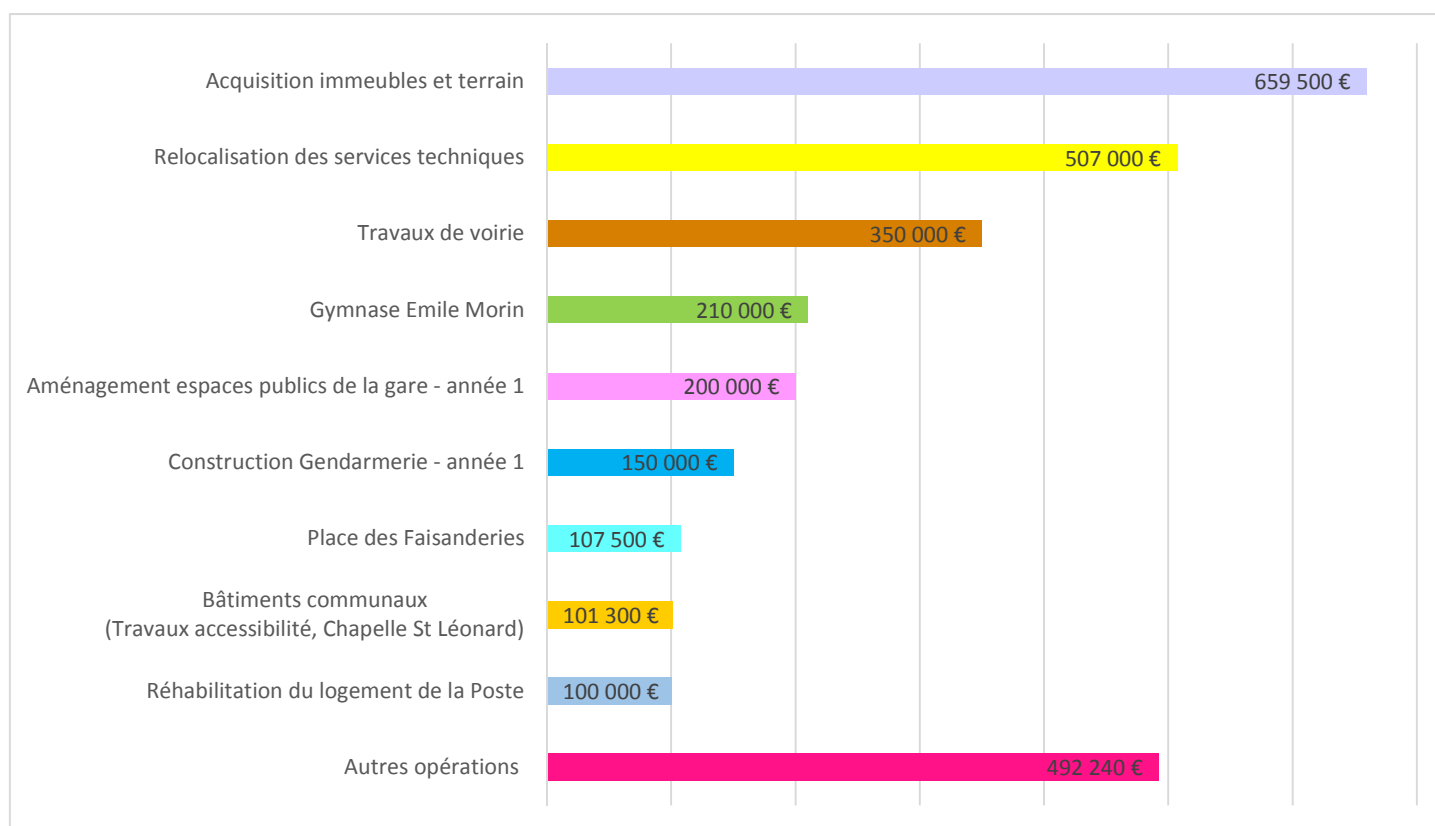
❖ **Les revenus des immeubles** loués par la ville sont estimés à 137 K€ pour 2017.

❖ **L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette**, reste largement excédentaire par rapport à la moyenne des communes de taille similaire. Ajoutée aux excédents reportés de l'exercice antérieur, elle permet de financer les opérations d'investissement.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 3,3 M€ dont :

- . 114,6 K€ inscrits pour couvrir le déficit d'investissement reporté.
- . 167 K€ au titre du remboursement du capital des emprunts.
- . 156 K€ pour les dépenses imprévues
- . 2,877 M€ pour les opérations d'équipement telles que :



**Les recettes d'investissement** comprennent :

- L'excédent reporté des exercices précédents : 1,314 M€
- Le virement de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 : 468 K€
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 318 K€
- Les amortissements : 220 K€
- Les subventions acquises à la date de vote du budget : 163 K€

La ville a inscrit un emprunt de 810 K€ qu'elle mobilisera, ou pas, en fonction de l'avancement des projets.

## **LES BUDGETS ANNEXES**

Un budget annexe de l'eau potable et un budget annexe de l'assainissement des eaux usées sont votés chaque année.

Ces deux services publics ont été confiés en affermage à la société VEOLIA en 2011.

Le contrat d'affermage arrivant à terme en octobre 2017, la ville a lancé les opérations de renouvellement de la concession.

### ➤ **Le budget annexe de l'eau potable**

En fonctionnement, le budget annexe de l'eau potable s'équilibre à 574 K€.

Il intègre plusieurs types de dépenses dont :

- Les charges d'entretien et de réparations (7 K€)
- L'assistance pour le renouvellement de la délégation de service (8 K€)
- Les intérêts des emprunts (10 K€)
- Les dotations aux amortissements (60 K€)
- Autres dépenses (2 K€)
- Le virement à la section d'investissement (487 K€)

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par les excédents reportés (323 K€) et la vente d'eau potable (250 K€).

En investissement sont prévus les travaux suivants :

- . Création d'un second forage d'eau potable aux Mahaudières : 626 K€
- . Travaux de renouvellement du réseau : 575 K€

Sont également inscrits le remboursement du capital des emprunts (15 K€) et des opérations d'ordre (1 610 €).

Les dépenses d'investissement sont financées par plusieurs types de recettes :

- L'excédent reporté (528 K€)
- Le virement de la section de fonctionnement (487 K€)
- Les subventions acquises pour les travaux de forage des Mahaudières (96 K€)
- Les amortissements (60 K€)

### ➤ **Le budget annexe de l'assainissement :**

En fonctionnement, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 424 K€.

Les dépenses prévues pour 2017 sont :

- Les charges d'entretien et de réparations (40 K€)
- Les dépenses relatives à l'épandage des boues (10 K€)
- L'assistance pour le renouvellement de la délégation de service (8 K€)
- Les intérêts des emprunts (9,3 K€)

- Les dotations aux amortissements (81 K€)
- Les dépenses imprévues (4 K€)
- Le virement à la section d'investissement (272 K€)

Les recettes du budget annexe sont alimentées par les excédents reportés (259 K€), la redevance d'assainissement (160 K€) et les frais de contrôle des branchements (3 600 €).

En section d'investissement, sont prévues les opérations suivantes :

- . Les travaux de réhabilitation d'une partie du réseau rue Gaugiran : 411 K€
- . Les travaux de réhabilitation du réseau du quartier de la gare ; l'étude sur la pollution du sol sur le site du hangar à boues : 203 K€
- . La fin des travaux sur le réseau impasse Emile Morin : 22 K€

Elle intègre également le remboursement du capital des emprunts (13 K€) et des opérations d'ordre (1 500 €).

Les dépenses d'investissement sont financées par plusieurs types de recettes :

- L'excédent reporté (327 K€)
- Le virement de la section de fonctionnement (272 K€)
- Les amortissements (81 K€)